Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261116-C2026_270-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
30 OCTOBRE 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 35
Votants : 40
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 novembre 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf novembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN-LEMOINE, M. Jonathan SEKLI, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yannick NICOLAS, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, Mme Maryse GÉRARD, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN

Absent(s) ayant donné pouvoir :
Mme Sophie JUBIN a donné pouvoir à M. Michel GRIGNON
M. Pascal QUIMBRE a donné pouvoir à M. François HERVIEUX
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER a donné pouvoir à Mme Delphine JEANNIN
Mme Colette GORRÉ a donné pouvoir à M. Thierry AUTRAN

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_270 - ADMINISTRATION GENERALE - EPTB Eaux et Vilaine – Unité de Gestion Vilaine Aval – Désignation élus cooptés au Comité Territorial de l'UGVA

Rapporteur : M. Joël TRIBALLIER, Vice-Président

Annule et remplace la Délibération C2026_255 visée en Préfecture le 12 novembre 2026.
L'erreur matérielle porte sur une erreur de saisie du mandant au nom de M.HERVIEUX Pascal au lieu de M. HERVIEUX François lors de l'enregistrement de la procuration.

Vu la délibération n°C2026_100 du Conseil communautaire du 27 avril 2026 relative à la désignation des représentants au sein du syndicat mixte de l'EPTB (Établissement Public Territorial du bassin de la Vilaine) « Eaux & Vilaine »

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261116-C2026_270-DE

Pour rappel, le Syndicat Mixte EPTB « Eaux & Vilaine » vise à regrouper l'ensemble des EPCI à fiscalité propre du bassin de la Vilaine, ainsi que les Départements et les Régions qui souhaitent accompagner les EPCI dans la politique de l'eau pour faire le lien avec leurs politiques d'aménagement du territoire, de développement local, de développement économique, de soutien aux collectivités locales, d'espaces naturels et de préservation de la biodiversité dans le contexte du changement climatique.

Dans le cadre de la compétence GEMA déléguée à l'EPTB Eaux & Vilaine (suite à la prise de compétence par Questembert Communauté au 01 janvier 2018 et à la dissolution du syndicat de Trévelo- délibération n° 2018 09 04), ce dernier met en place une organisation appelée l'Unité de Gestion Vilaine Aval (UGVA), entre les 4 EPCI (Redon agglomération, Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne et GMVA) pour les zones bassins versants du Trévelo et du Saint-Eloi.

Par courrier du 12 octobre dernier, le Président de l'EPTB Eaux et Vilaine, Jean-François MARY, informe le Président de Questembert Communauté, que le Bureau territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval (UGVA) a été installé le 8 septembre 2026. Lors de cette séance, il a été décidé de l'élargissement du Comité Territorial de l'UGVA.

La répartition des sièges au sein du Comité Territorial a été définie à partir des principes suivants :

- chaque délégué titulaire et suppléant des EPCI siégeant au Comité Syndical d'Eaux et Vilaine occupe d'office un siège ;
- un nombre de représentants de minimum 2 par EPCI ;
- il est également possible de définir leur propre arbitre d'élus « cooptés » jugé pertinent pour représenter l'EPCI, tout en gardant une cohérence avec le nombre d'élus titulaires et suppléants à l'EPTB.

Ainsi chacun des EPCI siégeant au sein de l'UGVA peut désigner 1 à 3 élus cooptés selon son libre arbitre en plus des délégués titulaires et suppléants qui composent d'office le Comité Territorial de l'UGVA.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 29 octobre 2026, le Bureau Communautaire propose les élus suivants :

- Alain LOUIS (élu municipal de Questembert et conseiller communautaire, pour le Saint-Eloi),
- Clément ROUSSEL (élu municipal de Caden, pour le Trévelo).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider cette proposition,

- De désigner les élus suivants : Alain LOUIS (élu municipal de Questembert et conseiller communautaire, pour le Saint-Eloi) et Clément ROUSSEL (élu municipal de Caden, pour le Trévelo) pour compléter le Comité Territorial de l'UGVA.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261116-C2026_270-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 16 novembre 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

